



## COMMISSION THEMATIQUE RUISSELLEMENT ET EROSION

<u>Date</u> : 13 juin 2013	<u>Rédacteur</u> : Lucile Régniez, Animatrice SAGE
<u>Lieu</u> : Salle polyvalente de Noeux-les-Auxi	

Etaient présents :

FERNET Jean-Pierre, Maire de Mézerolles ;  
 DORGE Emilie, Technicienne environnement, CC du Bernavillois ;  
 FAICT Olivier, Délégué de la Chambre d'Agriculture de la Somme ;  
 DEVILLERS Jean-Pierre, Maire de Frohen-sur-Authie ;  
 HOSTYN Yves, Président de la CC de l'Auxillois, maire de Willencourt ;  
 DUVAL Didier, Bonnières ;  
 WADOUX Jean-Louis, Président de la présente Commission ;  
 HENNEBERT Jacques, Président de la Commission Locale de l'Eau ;  
 VILCOT Claude, Maire de Groffliers, Vice-président de la CC Opale-Sud ;  
 DU TERTRE Emmanuel, SOMEA ;  
 DUBUS Jacques, Maire de Maintenay ;  
 ALLARD Marie-Olivia, Conseil Régional Picardie, Direction de l'environnement ;  
 GAREST Jean-Pierre, Conseiller municipal de Le Boisle ;  
 LEFEBVRE Jean-Pierre, Agence de l'Eau Artois-Picardie ;  
 LECLERCQ Marcel, SYMCEA ;  
 GLACET Jean-Marie, Chambre d'Agriculture ;  
 THELLIER José, Chambre d'Agriculture ;  
 POUPART Antoine, Agriculteur ;  
 OLIVIER Serge, Mairie de Quend ;  
 TOURSEL Joël, Conseiller de proximité, DDTM Arras ;  
 MAGNIER Jean-Michel, Vice-président de la CC du Bernavillois ;  
 DUBOIS Marie-José, Maire de de Buire-au-Bois, Vice-présidente de la CC ;  
 TRUNET Jean-Marc, CC Authie-Maye ;  
 BECQUET Paul, Président de l'ASA Moyenne Vallée de l'Authie ;  
 LEREAU Marc, coordination territoriale Côte d'Opale, DDTM 62 ;  
 LEVEAU Elodie et FONTAINE Céline, CPIE Val d'Authie ;  
 HOET Daphné, représentant la commune de Nœux-les-Auxi ;  
 REGNIEZ Lucile, animatrice du SAGE de l'Authie.

Compte-rendu de la réunion - Relevé de décisions	Remarques, suite à donner
<p>Monsieur Wadoux ouvre la réunion.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel de l'état des lieux réalisé dans le SAGE</li> <li>2. Propositions de mesures à intégrer dans le SAGE concernant le ruissellement et l'érosion des sols</li> <li>3. Présentation de la mission d'animation du CPIE Val d'Authie sur la gestion des ruissellements et de l'érosion sur le bassin versant de l'Authie.</li> </ol>	

Après un tour de table, Monsieur Wadoux rappelle l'importance de la gestion du ruissellement dès la parcelle agricole. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour améliorer l'état des sols et des rivières.

Monsieur Wadoux donne la parole à Madame Hoët, qui représente le maire de Noeux, Monsieur Melin. Celui-ci a souhaité transmettre ce message aux membres de la Commission Thématique :

« Je dois présenter à toutes et à tous mes excuses pour mon absence. (...) Sachez que j'en suis d'autant plus peiné que le sujet nous concerne directement et me tient particulièrement à cœur. (...) Le ruissellement des eaux pluviales et ses conséquences à savoir l'érosion et les inondations doivent être pensés à l'échelle communautaire, intercommunautaire et même interdépartementale au niveau du bassin versant. C'est une évidence qui ne semble pas avoir été comprise et admise par tous. Cette goutte d'eau qui tombe en un point donné, qui ruisselle en érodant les limons doit être retenue et freinée dès sa chute sur le sol. L'évolution des pratiques agricoles ainsi que la fréquence et l'amplitude grandissante des phénomènes météorologiques nous obligent à faire vite. A Noeux, nous nous attendons au pire. En juillet 2012, il ne pleut pas à Noeux et la moitié du village est inondée. Imaginons qu'il ait plu deux fois plus sur les 2500 hectares qui ruissellent vers nous. Il ne faut pas être grand hydrologue pour comprendre que l'eau doit être retenue en amont et pour cela, toute une batterie d'ouvrages sont réalisables : fascines, bandes enherbées, bassins, etc... Les communes en amont ne réaliseront de tels ouvrages que dans le cadre de l'intercommunalité. Je demande donc que la compétence des eaux pluviales soit prise de toute urgence par la Com de Com de l'Auxillois et que des commissions intercommunautaires et interdépartementales soient créées pour gérer enfin ensemble notre problème hydraulique. Pourquoi des communes comme la nôtre doivent-elles seules créer et entretenir des ouvrages pour gérer les eaux pluviales de tous ? »

Monsieur Lefebvre souhaite rappeler que sur le bassin versant de la Canche, un appareillage a été installé pendant 5 ans pour mesurer la quantité de matières en suspension arrivant au cours d'eau. En tout, 320 000 tonnes de terre, soit 100 ha de terres arables ont été perdues. Sur la Canche, le Sycméa travaille en collaboration avec des partenaires comme la Chambre d'Agriculture. Ce bassin est désormais quasiment couvert par ces opérations. Il faudrait arriver au même résultat sur l'Authie.

Lucile Régniez présente les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

1. Rappel de l'état des lieux réalisé dans le SAGE
2. Propositions de mesures à intégrer dans le SAGE concernant le ruissellement et l'érosion des sols

Cf. diaporama joint à ce compte-rendu.

Elodie Leveau présente le point 3 :

3. Présentation de la mission d'animation du CPIE Val d'Authie sur la gestion des ruissellements et de l'érosion sur le bassin versant de l'Authie.

Cf. diaporama joint à ce compte-rendu.

Monsieur Hostyn précise que la communauté de communes de l'Auxillois est compétente pour mener des études et des opérations visant à gérer le ruissellement. Cependant peu de moyens sont disponibles.

Monsieur Trunet indique que SOMEA a beaucoup travaillé côté Somme.

Monsieur Wadoux souligne l'importance du partenariat entre les structures. L'objectif est d'absorber la première goutte d'eau. Il faut donc préserver les bandes enherbées, les haies, etc. La mécanisation de l'agriculture a favorisé le tassement du sol, qui a perdu sa perméabilité.

Monsieur Poupart explique que tout est en place pour travailler rapidement. Il y a 20 ans des problèmes de ruissellement important ont eu lieu sur le secteur de Ligescourt et Duriez. Le problème a été réglé en moins de 18 mois. Il faut agir vite.

Monsieur Wadoux répond que les évènements doivent être signalés pour les traiter le plus vite possible. Il ajoute que l'assolement concerté est parfois difficile à mettre en place.

Monsieur Poupart indique que la couverture hivernale des sols est obligatoire (PAC). Il n'y a plus de terres nues.

Monsieur du Tertre ajoute que les techniques agricoles ont évolué. Les grosses pluies de cet hiver n'ont provoqué que des ruissellements limités.

Monsieur Lefebvre explique qu'il existe une complémentarité dans les différents types d'aménagements. Les techniques agronomiques constituent la première réponse. La deuxième réponse est la mise en place de barrières à l'écoulement : fascines, haies, bandes enherbées. La troisième réponse, quand les deux premières ne suffisent pas, est la réalisation d'ouvrages hydrauliques. La quatrième réponse se situe à la connexion entre les bassins versants agricoles et la gestion des eaux pluviales de la commune. Il y a donc une complémentarité des actions à mener de la parcelle à la ville.

Monsieur Magnier indique que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bernavillois traite la problématique du ruissellement.

Monsieur Duval explique que la disparition de l'élevage entraîne un changement de paysage. Les haies et les talus boisés disparaissent.



Monsieur Thellier ajoute que dans le Nord-Pas-de-Calais, les pâtures disparaissent car le prix du lait diminue. Normalement le retournement des prairies est encadré, il existe des mesures compensatoires. Concernant le ruissellement, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais a déjà prospecté tout le bassin, sauf l'Auxillois et Opale-Sud. Ce travail est prévu d'ici 2 à 3 ans.

Monsieur Hostyn est d'accord sur le principe car la communauté de communes a la compétence pour la gestion du ruissellement.

Monsieur Wadoux remercie les participants et indique qu'une prochaine réunion de Commission Thématique sera organisée dans quelques mois pour suivre le travail réalisé sur le bassin versant.